

Le projet d'école établi l'année passée est mis en application à compter de cette année et jusqu'en 2017. Les trois axes sont : Favoriser la réussite de tous les élèves / Travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège. / Créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves. (Cf procès verbal du 3^{ème} conseil d'école de juin 2015 pour les objectifs de chaque axe.)

Les Activités Pédagogiques Complémentaires fonctionnent du 8 septembre 2015 au 21 juin 2016, le mardi de 15h30 à 16h30, sur un volume de 36 heures. L'intervention auprès de l'enfant se fait sur proposition des enseignants. 3 axes possibles: méthodologie ; aides pédagogiques ; activités en lien avec le projet d'école.

Mme Granger assure le poste d'aide administrative jusqu'au 30 septembre 2016 (20 h/sem).

Deux élèves bénéficient d'une aide de vie scolaire : Mme Alexandre aide une élève de la classe de Mme Toulze à raison de 10h / semaine et Mme Cortes aide une élève de la classe de Mme Tabuteau à raison de 24h / semaine.

Il n'y a plus d'Emploi Avenir Professeur rattaché sur l'école.

L'école bénéficie d'un intervenant musicien du CFMI (Centre de Formation de Musicien Intervenant). Il s'agit de Monsieur Luc Mézières. Celui-ci interviendra le vendredi sur les classes de Mme Sabau (CP), Mme Toulze (CE1/CE2), Mme Tabuteau (CE2), Mme Châtelain (CM1) et Mme Leborgne (CM1/CM2). Une présentation aux familles est prévue le vendredi 24 juin (salle des Fêtes ; 15h45 / 17h00).

Un poste de maître G (Mme Vignol) a été rattaché à l'école des Varennes. Celui-ci s'étend à l'ensemble de la Circonscription de Saint-Avertin. Une demande de budget alloué au rased a été demandée pour l'année à venir. Par ailleurs, une ligne téléphonique directe, voire un accès internet, permettrait à Mme Vignol de travailler dans de bonnes conditions.

4. Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications y ont été apportées. Modification du jour de décharge et des jours de présence de Mme Granger. Dans la rubrique vie scolaire, il a été ajouté après l'intitulé tenue correcte, « vêtements, coiffure ». Lors d'une absence d'élève, le certificat médical n'est pas obligatoire sauf cas exceptionnel et dispense sportive. Des précisions ont été apportées sur la Charte de la Laïcité; l'Echelle de sanctions (applicable dans chaque classe par l'enseignant(e)) ; la gestion des récréations. Adoption du règlement intérieur (18 voix pour, 1 abstention).

5. Sécurité

Un premier exercice s'est déroulé le vendredi 11 septembre. Il sera complété par un autre en cours d'année et par une simulation de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

6. Conseil des enfants

Deux élèves élues en classe de CE2 pour l'Ecole des Varennes pour un mandat de 3 ans : Méline Beauhaire et Jeanne Luart. L'école souhaite travailler plus en lien avec le conseil des enfants afin de développer leurs projets.

7. Coopérative scolaire – Projets de classes

La subvention municipale de 2 304 € versée au mois de mai 2015 a été répartie entre les classes. Le solde de la coopérative de l'école s'élève à ce jour à 2 000 €.

Des sorties à la bibliothèque sont programmées tout au long de l'année pour un grand nombre de classes. Les classes de CE1 (Mme Foulonneau), de CE2 (Mme Tabuteau), de CM1 (Mme Châtelain), de CM1/CM2 (Mme Leborgne) et CM2 (M. Mathieu) ont participé à l'occasion de la semaine bleue à un échange autour de la danse (CE1) avec l'association du Moulin, d'une randonnée avec les Escargots de Touraine, de l'activité pétanque (CE2 + CM1/CM2) avec le club de Veigné et à des jeux de cartes (CM2) avec l'association « La Belle Epoque ». Les élèves des classes de CP, de